

AFFAIRE N° 16 - Aménagement et extension du Petit Marché

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les réalisations des projets prévus au Plan de Référence de Saint-Denis peuvent être subventionnées par le Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.) au taux de 35 % du devis estimatif.

Un des chapitres de ce Plan de Référence correspond à l'amélioration du Petit Marché actuel et à son projet d'extension.

D'ores et déjà une étude technique et un devis estimatif détaillé ont été mis au point par les Services Techniques de la Commune pour l'extension du Petit Marché. Un dossier de demande de subvention doit être déposé auprès du Groupe Administratif Départemental (G.A.D.) qui est chargé de gérer localement les Fonds du F.A.U.

Le devis total est de 626 585 F. La part à la charge de la Commune serait de 407 280 F. et la subvention s'élèverait à 219 305 F.

Je vous demande donc :

- 1) - d'adopter le projet technique établi et le devis estimatif
- 2) - de solliciter l'aide de l'Etat
- 3) - de prendre l'engagement d'assurer la part de financement non couverte par la subvention de l'Etat.

Je vous demande mon accord.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marc GERARD - Mes chers collègues, je voudrais vous donner une petite précision. Quand nous avons voté le plan de référence, certains d'entre vous se demandaient pourquoi faire ce plan. En effet, il a coûté 300 000 F dont la participation communale était de 200 000 F. Comme nous avons fait cette étude dans le cadre du plan de référence, nous avons récupéré 219 000 F. Donc, ce que nous avons investi dans ce plan de référence est déjà récupéré.

M. le dr GERARD - Je voudrais avoir quelques renseignements sur l'extension du petit marché.

M. DUPONT, SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE, donne des explications sur plan.

M. HOARAU - J'insiste sur la nécessité d'avoir un deuxième accès sur la Cour TOMI. L'accès actuel se trouvant contre le petit marché n'est pas suffisant. Donc, il faudra ouvrir l'ancien accès.

M. DUPONT - Actuellement, il y a effectivement l'accès qui se trouve sur la rue Maréchal Leclerc. Il est prévu la construction d'une voie qui longera la Cour TOMI dans toute sa longueur. En conséquence, nous pourrions faire tous les accès désirés. Dans l'immédiat, nous ferons un accès à la rue Roland GARROS.

M. FONTAINE Frantz - Monsieur le Maire, je voudrais émettre un voeu : Pendant la durée des travaux, ne pourrait-on pas bloquer la circulation dans la rue Sainte-Anne, portion comprise entre la rue des Limites et la rue Maréchal Leclerc ? Tout au moins pendant la saison de vente des letchis.

LE MAIRE - Nous transmettrons votre voeu à la Commission de circulation.

Mme ROCHE - Où seront placés les clochards qui traînent dans les rues de Saint-Denis ? Je croyais que ce terrain était destiné à eux.

LE MAIRE - Je me pencherai sur le cas des clochards. Je ne pense pas que la Cour TOMI soit le bon coin.

M. le Dr BOYER - Monsieur le Maire, quel sera le sort du grand marché ?

Mme ROCHE - Autrefois, le grand marché était bien fréquenté. Il y avait de l'animation, surtout de bon matin. Maintenant, il y a un grand vide. Dans le Comité des Floralies, nous avons proposé, pour les Floralies de l'année prochaine, de demander au Ministère des Beaux-Arts des crédits pour le remettre en état afin d'y faire un centre artisanal, qui fonctionnera tout le temps. Je pense que les touristes seront contents de voir des artisans travailler devant eux. D'autre part, l'architecture du grand marché est magnifique. Il ne faut pas la laisser tomber. Il faudrait au contraire la mettre en valeur.

M. le Dr BOYER - Le grand parking du grand marché est toujours vide.

M. FONTAINE Frantz - Les carreaux sont proposés gratuitement mais personne ne veut s'installer au grand marché.

LE MAIRE - A mon arrivée, on m'avait dit : "le grand marché se meurt parce qu'il n'y a pas de parking". Nous avons fait les parkings. Puis, on m'a dit que le grand marché se meurt parce qu'il n'y a pas d'animation. Nous avons créé des animations. Tout cela n'a rien changé. La principale raison est le transfert de la population vers l'Est. Par contre, les expositions de fleurs, de plantes vertes ou artisanales ont bien marché.

Mesdames et Messieurs, je vous soumets le rapport ci-dessus.

Mis aux voix le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Lu, le 7. Nov. 1980. 1979?
Pour le Préfet, le Secrétaire Général délégué : Patrice MAGNIER
P.C.C.C. Pour le Préfet le Chef du Bureau Délégué délégué
Jacques - LACOSTE